



Compte rendu de la séance du 7 avril 2022

Le jeudi 7 avril 2022 à 20 heures 30, le conseil municipal de la Commune de VILLAMÉE dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Laurence CHEREL, Maire.

Membres présents : Laurence CHEREL, Gilbert BOUFFORT, Alain LEDUC, Andrée BATAIS, Ludovic GUÉRIN, Céline BESNARD, Julien CAUX, Franck LANGLOIS, Thérèse STOHELLOU, Jérôme SORRE

Absents : Yann LEFÈVRE

Secrétaire de séance : Thérèse STOHELLOU

Délibérations prises par le conseil municipal lors de cette séance :

N° 2022.26	Vote des taux d'imposition 2022
------------	---------------------------------

Madame Le Maire présente au conseil municipal l'état prévisionnel N°1259 des bases d'imposition 2022 et propose au conseil municipal de voter les taux pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'augmenter et d'appliquer pour l'année 2022 les taux d'imposition suivants :

- **Taxe foncière bâti : 32 %**
- **Taxe foncière non bâti : 35,43 %**

N° 2022.27	Affectation du résultat de fonctionnement 2021 au budget primitif 2022 de l'assainissement collectif
------------	--

Après avoir pris connaissance du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 tel qu'il figure au compte administratif de l'assainissement collectif approuvé lors de la séance du 24 février 2022 :

- section de fonctionnement : excédent de 7 098,95 €

Madame Le Maire propose au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 au budget primitif 2022 de l'assainissement collectif de la façon suivante :

- report en section de fonctionnement au compte 002 : 2 198,95 €
- affectation en investissement au compte 1068 : 4 900,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, adopte cette proposition.

N° 2022.28	Affectation du résultat de fonctionnement 2021 au budget primitif 2022 du lotissement
------------	---

Après avoir pris connaissance du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 tel qu'il figure au compte administratif du lotissement approuvé lors de la séance du 24 février 2022 :

- section de fonctionnement : excédent de 133 171,49 €

Madame Le Maire propose au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 au budget primitif 2022 du lotissement de la façon suivante :

- report en section de fonctionnement au compte 002 : 133 171,49 €
- affectation en investissement au compte 1068 : 0,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, adopte cette proposition.

N° 2022.29	Affectation du résultat de fonctionnement 2021 au budget primitif 2022 de la Commune
-------------------	---

Après avoir pris connaissance du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 tel qu'il figure au compte administratif de la Commune approuvé lors de la séance du 24 mars 2022 :

- section de fonctionnement : excédent de 156 696,62 €

Madame Le Maire propose au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 au budget primitif 2022 du lotissement de la façon suivante :

- report en section de fonctionnement au compte 002 : 21 696,62 €
- affectation en investissement au compte 1068 : 135 000,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, adopte cette proposition.

N° 2022.30	Vote du budget primitif 2022 de l'assainissement collectif
-------------------	---

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2022 de l'assainissement collectif qui se résume comme suit :

	Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Crédits votés	31 051,00	28 852,05
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
002 résultat d'exploitation reporté	0,00	2 198,95
Total de la section d'exploitation	31 051,00	31 051 ,00

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits votés	21 480,05	26 340,57
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0 ,00
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 860,52	0,00
Total de la section d'investissement	26 340,57	26 340,57

Total du budget 2022	57 391,57	57 391,57
-----------------------------	------------------	------------------

N° 2022.31	Vote du budget primitif 2022 du lotissement
------------	---

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2022 du lotissement qui se résume comme suit :

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits votés	375 949,00	242 777,51
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
002 résultat de fonctionnement reporté	0,00	133 171,49
Total de la section d'exploitation	375 949,00	375 949,00

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits votés	216 117,23	375 184,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	159 066,77	0,00
Total de la section d'investissement	375 184,00	375 184,00

Total du budget 2022	751 133,00	751 133,00
-----------------------------	-------------------	-------------------

N° 2022.32	Vote du budget primitif 2022 de la Commune
------------	--

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2022 de la Commune qui se résume comme suit :

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits votés	253 657,62	231 961,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
002 résultat de fonctionnement reporté	0,00	21 696,62
Total de la section d'exploitation	253 657,62	253 657,62

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits votés	206 935,00	341 520,75
Restes à réaliser de l'exercice précédent	163 129,00	17 000,00
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	11 543,25
Total de la section d'investissement	370 064,00	370 064,00

Total du budget 2022	623 721,62	623 721,62
-----------------------------	-------------------	-------------------

Divers :

- La Commission d'Appel d'Offres a ouvert les plis concernant le projet de tiers-lieu à l'ancienne école. 2 lots sont infructueux par manque de candidats (lot couverture zinguerie et lot menuiserie intérieure et extérieure). Des entreprises vont être contactées pour faire des devis.
- Point sur la fibre : un problème demeure au lieu-dit « La Bonne ».
- Lecture du courrier de M. NOBIS concernant un problème d'humidité dans le pignon de sa maison située en bordure d'un chemin communal, la commission voirie se rendra sur place pour voir le problème.
- Fougères agglomération a démarré la campagne de lutte contre les frelons asiatiques.
- Proposition de Fougères Agglomération de mettre en place dans les communes du Pays de Fougères des plans de corps de rues simplifiés : la commune n'est pas concernée par ce projet.
- Travaux de voirie à La Hiaulerie : Devis à revoir suivant les travaux à engagés.
- Lecture d'un courrier concernant l'entretien des chemins de randonnée dont une partie pourrait être pris en charge par Fougères Agglomération.
- Point sur l'organisation des Automnales : Villamée participera à la rencontre avec Saint Georges de Reintembault et Louvigné du Désert le samedi 27 août à St Georges de Reintembault.
- Décorations de Noël : état des lieux à faire sur le matériel existant.
- Randonnée pédestre à Villamée le vendredi 10 juin 2022 départ à 18 h de la place Vincent Van Gogh. (Réunion le 17 avril pour organiser le circuit)